



Documents d'information pour vous, votre personnel et vos patients

Pour vous soutenir dans cette démarche importante qui s'amorce, nous vous transmettons une trousse d'information qui contient des documents, conçus notamment à l'intention de votre personnel et de vos patients.

Des outils pour comprendre et expliquer le désengagement
Assurez-vous de télécharger chaque document sur votre ordinateur.

Outil	À qui s'adresse-t-il?	Comment le diffuser?
Avis de désengagement (Bilingue)	Patients RAMQ	À remettre obligatoirement à chacun de vos patients avant le traitement.
Le désengagement expliqué aux patients (Bilingue)	Patients RAMQ	À remettre au patient, les étapes du désengagement expliquées.
Consignes aux patients pour validation de leurs coordonnées à la RAMQ (Bilingue)	Patients RAMQ	À remettre au patient pour qu'il valide ses coordonnées auprès de la RAMQ.
Guide d'accompagnement du formulaire 4448 et quatre cas types que vous rencontrerez dans votre pratique.	Dentiste/personnel administratif	À consulter avec le Guide de tarification de la RAMQ pour compléter le formulaire qui sera remis au patient après le traitement pour envoi à la RAMQ.
Messages clés et foire aux questions	Dentiste/personnel administratif	À lire pour répondre aux questions du personnel et des patients. À remettre aux membres du personnel aussi.
Aide-mémoire avec principaux codes et tarifs de la RAMQ	Personnel administratif	À consulter par le personnel administratif ou responsable de la facturation.

Pour toutes questions additionnelles, vous pouvez communiquer avec nous au 514 282-1425, et demander Denyse Gagnon, poste 262, ou Marie France Auger, poste 226.

AVIS DE DÉSENGAGEMENT

Aux personnes assurées par le régime d'assurance maladie du Québec

En conformité avec la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29) et les règlements, je vous avise que je suis un(e) professionnel(le) désengagé(e) du régime d'assurance maladie du Québec.

Si vous avez recours à mes services, vous devez transmettre à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) le relevé d'honoraires que je dois remplir et vous remettre. Lorsque la RAMQ vous aura remboursé, suite à la présentation de ce relevé d'honoraires et des renseignements prescrits par la Loi, vous devrez me payer directement le coût des services assurés que je vous aurai fournis.

Le coût que je vous réclamerai pour ces services assurés sera conforme au tarif payable par la RAMQ.

Date _____

Dentiste

NOTICE OF WITHDRAWAL

To individuals insured under the Quebec health insurance plan

In accordance with the Health Insurance Act (chapter A-29) and regulations, this is to notify you that I am a professional who has withdrawn from the Quebec health insurance plan.

If you avail yourself of my services, you must send the statement of fees that I must complete and return to you to the Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). When the RAMQ has paid you after you have submitted the statement of fees and the information prescribed in the Act, you must pay the cost of the insured services I have furnished directly to me.

The cost that I will claim for these insured services will be in accordance with the tariff payable by the RAMQ.

Date _____

Dentist



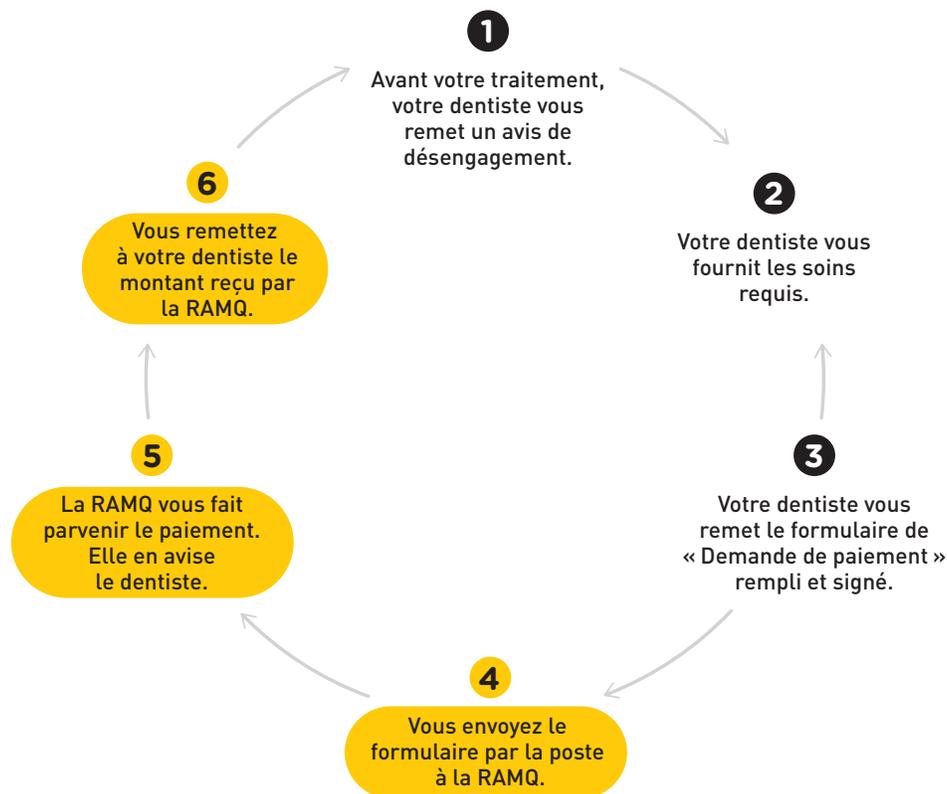
Le désengagement des dentistes de la RAMQ : pour assurer à l'ensemble de la population un accès à des soins buccodentaires de qualité

Votre dentiste est désengagé(e), comme des milliers de dentistes du Québec qui se mobilisent pour démontrer au gouvernement :

- la valeur de leur contribution au régime public de soins buccodentaires;
- l'importance de maintenir un régime public de soins buccodentaires accessible à tous les Québécois, particulièrement aux populations vulnérables.

Vous avez un rôle à jouer!

Le désengagement ne change en rien l'accessibilité et la qualité des soins qui vous sont offerts. Vous avez toutefois des actions à prendre dans le processus de paiement des soins qui vous sont rendus.



En acceptant d'être traité par un dentiste désengagé, vous prenez la responsabilité de réclamer le montant des honoraires pour les soins obtenus auprès de la RAMQ et de payer votre dentiste.

Votre dentiste vous remercie de votre confiance!



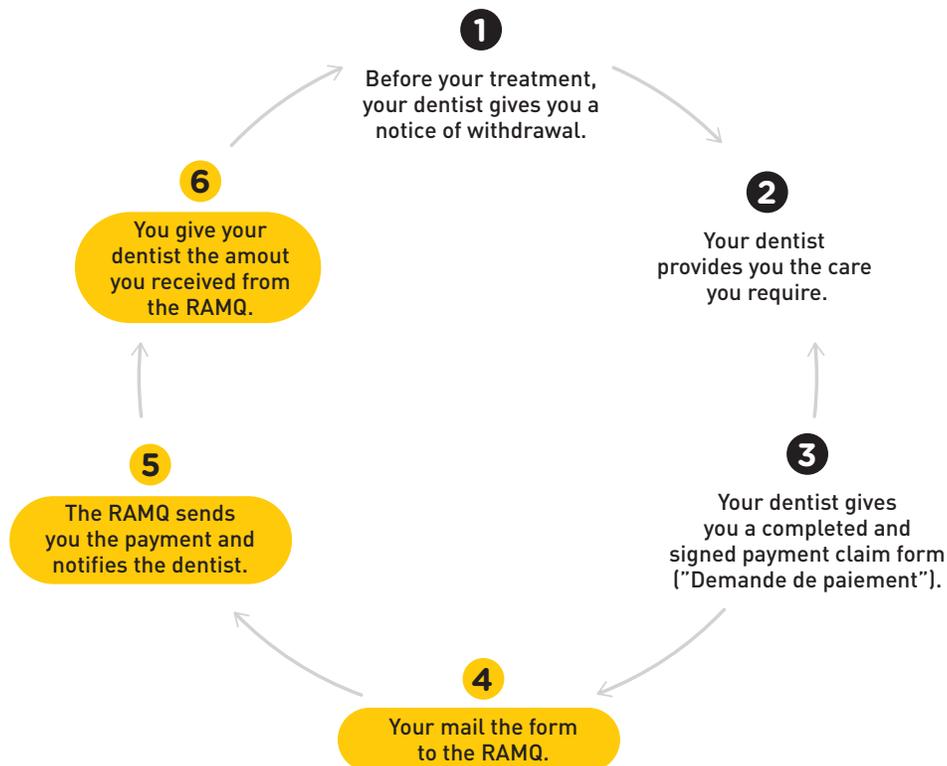
Dentists' withdrawal from the RAMQ: assuring that the entire population has access to quality oral health care.

Your dentist has withdrawn from the RAMQ in solidarity with thousands of other Quebec dentists in order to show the government:

- the value of dentists' contribution to the public oral health plan;
- the importance of maintaining a public oral health plan that is accessible to all Quebecers, especially vulnerable segments of the population.

You have a part to play!

Withdrawal does not affect your access to quality care in any way. However, you need to take certain steps to ensure that the care you receive is paid for.



When you agree to be treated by a dentist who has withdrawn, you become responsible not only for claiming the fee amount owed for your care from the RAMQ, but also for paying your dentist.

Your dentist thanks you for your trust!

MESSAGE DE VOTRE DENTISTE

Aux personnes assurées par le régime d'assurance maladie du Québec

Rappel important

Vérifiez votre adresse postale auprès de la RAMQ

Pour faciliter le traitement et la rapidité du paiement que vous recevrez pour me rembourser, assurez-vous que vos coordonnées sont à jour à la RAMQ. Je vous suggère de communiquer avec eux afin de vérifier l'information et d'éviter les retards de paiements.

Comment procéder?

Changement d'adresse par téléphone

Région de Québec : 418 644-4545

Région de Montréal : 514 644-4545

Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545

Changement d'adresse par Internet

Sur le site de la RAMQ à l'adresse <http://www.ramq.gouv.qc.ca/>, dans la section *Nous joindre*, sous la rubrique *Changement d'adresse*, cliquez sur le lien [Service québécois de changement d'adresse](#).

Merci de votre collaboration,

Votre dentiste

MESSAGE FROM YOUR DENTIST

To individuals insured under the Quebec health insurance plan

Important reminder

Check your mailing address with the RAMQ

To ensure that you receive the RAMQ's payment for my services both quickly and effectively, make sure that the RAMQ has your current contact information on file. I suggest that you contact the RAMQ to check this information and prevent late payments.

How?

To change your address by telephone

Quebec City region: 418 644-4545
Montreal region: 514 644-4545
Elsewhere in Quebec: 1 877 644-4545

To change your address on line

Go to the *Change of address* section on the *Contact us* page of the RAMQ's website <http://www.ramq.gouv.qc.ca/en> and click on [*Service québécois de changement d'adresse*](#).

Thank you for your assistance,

Your dentist

Le rôle renvoie à la fonction assumée par le professionnel lors de la dispensation du service. Inscrive le numéro du rôle : 1= Responsable

1. Renseignements sur le professionnel

Nom de famille	Prénom	Rôle	Numéro du professionnel <small>Numéro de permis du dentiste (à cinq chiffres).</small>
----------------	--------	------	---

2. Renseignements sur la personne assurée

Nom de famille	Prénom	Numéro d'assurance maladie <small>La carte d'assurance-maladie doit être valide.</small>	
Diagnostic <input checked="" type="checkbox"/> CIM-9 <input type="checkbox"/> CIM-10 <small>La RAMQ recommande l'utilisation de la liste CIM-9 (réf: Répertoire des diagnostics). Inscrive le numéro du code de diagnostic trouvé dans le système de classification CIM-9.</small>	Date de naissance Année Mois Jour	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
Situation de la personne assurée (délai de carence) <small>Case à remplir peu fréquemment (Ex : enfant de moins d'un an). Au besoin, indiquer la situation particulière dans laquelle la personne nécessitant des soins se trouve (réf p. 7-9 Guide de facturation - rémunération à l'acte pour les chirurgiens dentistes ou autre).</small>			

3. Renseignements sur les services couverts

Date de service Année Mois Jour	Heure de service <small>Si requis (ex. : lors d'un déplacement).</small>	Lieu de dispensation <small>Indiquer le code postal et l'endroit où le service a été rendu. Inscrive le code, si le lieu est codifié, ou le numéro de bureau, s'il y a lieu.</small>	Précision/Secteur d'activité <small>À préciser en centre hospitalier seulement.</small>
Code de facturation	Dent	Surface	Élément de mesure
<small>Mettre les codes de l'entente selon les actes faits.</small>	<small>Indiquer le numéro de la dent lorsque le code de facturation le requiert.</small>	<small>Indiquer la ou les surfaces traitées.</small>	<small>Peu applicable en bureau privé. Inscrive un des éléments mesurables suivants si requis : nombre de kilomètres (distance unidirectionnelle) ou durée d'activités administratives (Voir page 24 du Guide de facturation).</small>
<small>Professionnel référant. Inscrive le numéro RAMQ à 6 chiffres du professionnel (2 - no. permis). Si le numéro n'est pas disponible, inscribe le nom et le prénom du professionnel et son type de profession.</small>		<small>Peu applicable en bureau privé. Il s'agit d'un lieu différent du lieu de dispensation du service. Permet d'identifier un lieu différent du lieu présent sur la facture, mais dont l'information est nécessaire pour apprécier le service (ex. Lieu de la prise en charge lors d'une garde multi-établissements ou lors d'un déplacement).</small>	<small>Indiquer la date d'autorisation inscrite sur le formulaire de demande de prothèses dentaires acryliques.</small>
Professionnel en référence		Lieu en référence	Date de l'autorisation de la prothèse Année Mois Jour

4. Signature du professionnel

Je certifie avoir rendu les services inscrits à la section 3.

Signature du professionnel ou de son mandataire

Réservé à la RAMQ

Conforme Non conforme : _____
 Non recevable : _____

Exemple - Examen enfant de -de 3ans

1. Renseignements sur le professionnel

Nom de famille <i>La Brosse</i>	Prénom <i>Adam</i>	Rôle <i>1</i>	Numéro du professionnel <i>2 12345</i>
------------------------------------	-----------------------	------------------	---

2. Renseignements sur la personne assurée

Nom de famille <i>Untel</i>	Prénom <i>Jean</i>	Numéro d'assurance maladie <i>UNTJ17010100</i>		
Diagnostic <input checked="" type="checkbox"/> CIM-9 <input type="checkbox"/> CIM-10 <i>5236 Plaque dentaire</i>		Date de naissance Année: <i>2017</i> Mois: <i>01</i> Jour: <i>01</i>	Sexe <input checked="" type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
Situation de la personne assurée (délai de carence)				

3. Renseignements sur les services couverts

Date de service Année: <i>2020</i> Mois: <i>02</i> Jour: <i>21</i>		Heure de service	Lieu de dispensation <i>clinique dentaire Labrosse 1234, rue inventée, ville, Qc, A1B 2C3</i>	Précision/Secteur d'activité
Code de facturation	Dent	Surface	Élément de contexte	Élément de mesure
<i>01120</i>				
<i>94540</i>				
<i>94541</i>				
Professionnel en référence <i>—</i>		Lieu en référence <i>—</i>		Date de l'autorisation de la prothèse Année: Mois: Jour:

4. Signature du professionnel

Je certifie avoir rendu les services inscrits à la section 3.

[Signature]

Signature du professionnel ou de son mandataire

Réservé à la RAMQ

<input type="checkbox"/> Recevable	<input type="checkbox"/> Non recevable : _____
<input type="checkbox"/> Conforme	<input type="checkbox"/> Non conforme : _____

Exemple - Restaurations postérieures et asilation complexe d'une dent

Demande de paiement
 Services dentaires - Professionnel désengagé

1. Renseignements sur le professionnel

Nom de famille <i>Labrosse</i>	Prénom <i>Adam</i>	Rôle <i>1</i>	Numéro du professionnel <i>2 12345</i>
-----------------------------------	-----------------------	------------------	---

2. Renseignements sur la personne assurée

Nom de famille <i>Fidif</i>	Prénom <i>Mika</i>	Numéro d'assurance maladie <i>F1CM93103100</i>		
Diagnostic <input checked="" type="checkbox"/> CIM-9 <input type="checkbox"/> CIM-10 <i>5210 Carie</i>		Date de naissance Année: <i>1993</i> Mois: <i>10</i> Jour: <i>31</i>	Sexe <input checked="" type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
Situation de la personne assurée (délai de carence)				

3. Renseignements sur les services couverts

Date de service Année: <i>2020</i> Mois: <i>02</i> Jour: <i>21</i>			Heure de service	Lieu de dispensation <i>clinique dentaire Labrosse</i>	Précision/Secteur d'activité
<i>1234, Rue Invention, Ville, Qc, A1B 2C3</i>					
Code de facturation	Dent	Surface	Élément de contexte		Élément de mesure
<i>21 999</i>	<i>16</i>				
<i>21 224</i>	<i>16</i>	<i>MOBD</i>			
<i>21 999</i>	<i>37</i>				
<i>21 222</i>	<i>37</i>	<i>MO</i>			
<i>23 999</i>	<i>14</i>				
<i>23 301</i>	<i>14</i>	<i>B</i>			
<i>72 100</i>	<i>46</i>		<i>d'une même séance qu'une chirurgie principale.</i>		
<i>72 100</i>	<i>47</i>		<i>*38 - Chirurgie secondaire pratiquée au cours</i>		
<i>94 541</i>			<i>*Notez que le code est associé à l'élément de</i>		
			<i>contexte et non au numéro de la dent.</i>		
Professionnel en référence			Lieu en référence		Date de l'autorisation de la prothèse Année: Mois: Jour:

4. Signature du professionnel

Je certifie avoir rendu les services inscrits à la section 3.



Signature du professionnel ou de son mandataire

Réservé à la RAMQ

Recevable Non recevable : _____

Conforme Non conforme : _____



Messages-clés à l'intention du personnel et des patients des dentistes désengagés

État de la situation

Des milliers de dentistes du Québec se mobilisent pour faire pression sur le gouvernement afin que celui-ci reconnaisse :

- la valeur de leur contribution au régime public de soins buccodentaires;
- l'importance de maintenir un régime public de soins buccodentaires accessible à tous les Québécois, particulièrement aux populations vulnérables.

En effet, en refusant de s'entendre avec les dentistes, le gouvernement fragilise un programme public qui est déjà très restrictif quant aux soins qui sont couverts et au pourcentage de la population qui en bénéficie.

Pourquoi opter pour le désengagement?

- > Le désengagement est un moyen de pression qui permet aux dentistes de démontrer leur insatisfaction à l'égard des négociations avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), dont l'entente est échue depuis le 1^{er} avril 2015.
- > L'entente concernant le régime public de soins dentaires avec la RAMQ est échue depuis bientôt cinq ans!
- > C'est cette entente qui permet d'établir les tarifs des soins buccodentaires qui sont assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Les soins donnés en cabinet privé sont gratuits uniquement pour les enfants de moins de 10 ans et les prestataires d'une aide financière de dernier recours.
- > Cette entente établit également les tarifs des soins couverts; ceux-ci diffèrent des tarifs du *Guide des tarifs et nomenclature des actes buccodentaires*.
- > Dans sa plus récente offre, le gouvernement refuse notamment de reconnaître les frais d'exploitation élevés des cabinets dentaires dans cette négociation, de même que dans les négociations futures. Il ne faut pas perdre de vue que les dentistes, contrairement aux médecins qui pratiquent dans le secteur public, **assument tous les frais associés aux soins offerts** et que les frais d'exploitation d'un cabinet dentaire sont donc particulièrement importants.



- > Pour illustrer l'impact d'une telle décision : l'exclusion des frais d'exploitation, jumelée à l'inflation, représente **une perte de près de 50 %** entre la rémunération personnelle des dentistes en 2015 et en 2020.
- > Par ce mouvement collectif, l'ACDQ et les dentistes désengagés veulent démontrer leur insatisfaction à l'égard de l'attitude du ministère et affirmer leur refus d'accepter que les frais d'exploitation soient exclus de cette entente et de celles à venir.
- > Il permet aussi de rappeler au gouvernement que l'amélioration des soins buccodentaires offerts aux Québécois repose en tout premier lieu sur la volonté d'agir du gouvernement et son désir d'y injecter les fonds suffisants. Non seulement le programme actuel ne couvre pas la prévention pour les enfants de moins de 12 ans assurés par le régime, mais il ne reflète pas la réalité des soins buccodentaires en ce qui a trait aux nouveaux types de matériaux disponibles et aux nouvelles techniques reconnues.
- > Enfin, il est important de préciser que la population ne fera pas les frais d'un tel moyen de pression. La seule conséquence pour les patients est qu'ils doivent transmettre eux-mêmes la demande de remboursement à la RAMQ et, à la réception du chèque, le remettre au dentiste.



1. Quelle est la différence entre non-participation et désengagement?

Professionnel désengagé¹ : Le professionnel de la santé désengagé exerce en dehors du régime d'assurance maladie mais accepte d'être rémunéré selon les tarifs fixés par les ententes; ses patients doivent obtenir eux-mêmes de la RAMQ le montant des honoraires à l'aide du formulaire *Demande de paiement (professionnel désengagé)*² dûment signé par le professionnel et le payer ensuite. Selon l'article 31 de la Loi sur l'assurance maladie, le professionnel ne peut exiger ni recevoir un paiement de la personne assurée avant qu'elle ait été remboursée par la RAMQ. En cas d'urgence, le désengagement ne s'applique pas. La RAMQ indique, sur son site Internet, que le dentiste peut facturer directement la RAMQ en cas d'urgence.

Professionnel non participant : Le professionnel de la santé **non participant** exerce en dehors du régime d'assurance maladie et n'est pas rémunéré selon le tarif prévu à une entente. Il fixe lui-même ses honoraires, que le patient prend entièrement à sa charge. Ainsi, le patient ne peut recevoir aucun remboursement de la RAMQ.

2. Comment dois-je procéder lorsque je suis désengagé?

1. Vous remettez au patient votre avis de désengagement.
Voir aussi la question 3 : Dois-je aviser le patient que je suis désengagé?
2. Vous traitez le patient.
3. Vous remplissez, signez et datez le formulaire « Demande de paiement » (**formulaire 4448**).
Voir aussi la question 5 : Que dois-je remplir et remettre au patient après les traitements?
4. Le patient envoie par la poste le formulaire de demande de paiement (**formulaire 4448**) que vous lui avez remis.
5. La RAMQ reçoit le formulaire et effectue le paiement directement au patient.
6. La RAMQ envoie un avis au dentiste pour l'informer que le paiement a été versé au patient.
7. Le patient paie le dentiste pour les traitements reçus.

3. Dois-je aviser le patient que je suis désengagé?

Oui. Le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie du Québec (RALAM) vous oblige à remettre au patient, avant le traitement, un avis écrit signé par vous et daté du jour.

En outre, l'ACDQ recommande d'aviser le patient que vous êtes un professionnel désengagé dès la prise de rendez-vous.

4. Que dois-je remettre au patient AVANT d'effectuer les traitements?

Vous devez remettre au patient, avant le traitement, un avis écrit signé par vous et daté du jour. Le texte de l'avis est régi par le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie du Québec (RALAM).

5. Que dois-je remplir et remettre au patient APRÈS les traitements?

Vous devez remplir et signer le formulaire de demande de paiement (**formulaire 4448**), qui énumère les traitements que vous avez rendus au patient.

Vous remettez le **formulaire 4448** ainsi rempli au patient, et celui-ci le transmet par la poste à la RAMQ.

1. Source RAMQ : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/chirurgiens-dentistes/evenements-carriere/adhesion-ramq/Pages/devenir-professionnel-desengage.aspx>

2. Source RAMQ : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/chirurgiens-dentistes/formulaires/inscription-professionnel/Pages/1378.aspx>

6. Que dois-je faire si le patient se présente en urgence?

En cas d'urgence, le désengagement ne s'applique pas. La RAMQ indique, sur son site Internet, que le dentiste peut facturer directement la RAMQ en cas d'urgence⁴.

7. Combien de temps la RAMQ dispose-t-elle pour effectuer le paiement au patient?

La Loi sur l'assurance maladie ne prévoit pas spécifiquement de délai de paiement. Toutefois, le délai de paiement ne devrait pas dépasser 45 jours, sans quoi la RAMQ est tenue de payer des intérêts.

Le dentiste qui n'a pas reçu d'avis de paiement ou de refus de paiement dans les soixante (60) jours suivant la mise à la poste de la demande de paiement (**formulaire 4448**) peut envoyer un avis à la RAMQ l'informant qu'il lui donne un délai de trente (30) jours pour lui verser le paiement, faute de quoi il réclamera ses honoraires en justice.

8. Que puis-je faire si la RAMQ m'avise qu'elle ne me paiera pas?

Vous pouvez réclamer vos honoraires en justice.

Si cette situation se produit et qu'il s'agit d'un problème lié aux règles d'application du tarif, vous pouvez communiquer avec notre dentiste-conseil.

Sinon, vous pouvez communiquer avec notre service juridique.

9. Comment puis-je savoir que la RAMQ a payé le patient?

La RAMQ envoie un avis au dentiste l'informant que le paiement a été versé au patient.
Voir aussi la question 2 : Comment dois-je procéder lorsque je suis désengagé?

10. Que puis-je faire si le patient ne me paie pas?

Comme pour tous vos comptes en souffrance, vous pouvez réclamer vos honoraires en justice. S'il s'agit d'un montant de 15 000 \$ ou moins, vous devez utiliser le formulaire de la division des petites créances : <https://www.justice.gouv.qc.ca/vos-differends/les-petites-creances/demarche-et-aide-pour-le-demandeur/la-demande-aux-petites-creances-sj-870e/>.

11. Puis-je demander au patient de me payer à l'avance?

Non. Selon l'article 32 de la Loi sur l'assurance maladie : « Un professionnel désengagé ne peut exiger ni recevoir de la personne assurée paiement d'aucuns honoraires pour des services assurés ».

Quiconque contrevient à une disposition du présent article commet une infraction et est passible d'une amende de 5 000 \$ à 50 000 \$ et, en cas de récidive, d'une amende de 10 000 \$ à 100 000 \$.

12. Le patient veut me payer à l'avance, est-ce que je peux accepter?

Non. L'article 32 de la Loi sur l'assurance maladie l'interdit.

Un professionnel de la santé désengagé ne peut exiger ni recevoir le paiement d'honoraires pour des services assurés qu'il a fournis à une personne assurée.

Quiconque contrevient à une disposition du présent article commet une infraction et est passible d'une amende de 5 000 \$ à 50 000 \$ et, en cas de récidive, d'une amende de 10 000 \$ à 100 000 \$.

13. Est-ce que l'ACDQ possède un modèle d'avis à envoyer à la RAMQ (si je n'ai pas reçu d'avis de paiement 60 jours suivant la remise de mon relevé d'honoraires)?

Oui, cette lettre vous sera envoyée par l'ACDQ au moment opportun.



Le désengagement et la gestion administrative des soins couverts par la RAMQ

À tous les membres du personnel administratif des dentistes désengagés

Le désengagement est un moyen de pression qui permet aux dentistes de démontrer leur insatisfaction à l'égard des négociations avec le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS), dont l'entente est échue depuis le 1^{er} avril 2015. Ce mouvement collectif vise à faire reconnaître la valeur de leur contribution au régime public de soins buccodentaires et l'importance de maintenir un tel régime pour assurer l'accessibilité aux soins dentaires à tous les Québécois, particulièrement aux populations vulnérables.

Ce moyen de pression n'affecte en rien l'accessibilité et la qualité des soins aux patients couverts par le régime public. Cependant, il peut nécessiter une plus grande implication de votre part.

I- Modification de la procédure de réclamation

Pour les dentistes désengagés, la procédure de demande de remboursement à la RAMQ change de façon importante. En effet, le dentiste doit remplir et signer le formulaire de demande de paiement (formulaire 4448 — voir l'annexe II), qui énumère les traitements rendus. Et c'est le patient qui doit transmettre, par la poste, sa réclamation à la RAMQ.

II- Marche à suivre pour la facturation à la RAMQ

Dentiste désengagé

1. Toutes les informations concernant le traitement sont inscrites dans le logiciel (compte client), sans que l'envoi soit effectué à la RAMQ¹.
2. Les demandes de remboursement sont traitées individuellement avec le formulaire 4448, signé et rempli par le dentiste ou son mandataire. Toutes les informations doivent donc être retranscrites sur le formulaire papier.
 - Il est important d'y inscrire le détail de la facturation, dont les codes, et de préciser, s'il y a lieu, les montants associés aux cas spéciaux : enfants de moins de 6 ans (code n° 94540) et aseptie (code n° 94541).
 - Au besoin, référez-vous à la liste des principaux codes à l'annexe I.
3. Le formulaire est imprimé, signé et envoyé par le patient, par la poste, à la RAMQ.
4. La RAMQ transmet le paiement au patient, qui a la responsabilité de le remettre au dentiste.
5. Une fois le paiement reçu, le paiement est inscrit dans le logiciel afin de conclure la transaction.

1. En inscrivant les informations dans votre logiciel, les règles de la RAMQ s'appliquent, notamment en ce qui concerne les cas spéciaux tels que les suppléments pour les enfants de moins de 6 ans (code n° 94540) et l'aseptie (code n° 94541). **Ces montants doivent toutefois être précisés sur le formulaire 4448.**



III- Comment bien informer vos patients

Il est recommandé d'informer vos patients que vous êtes un professionnel désengagé dès la prise de rendez-vous. De la documentation vous est fournie afin de vous permettre de bien les renseigner à ce sujet.

À remettre au patient **AVANT** le traitement

- L'avis de désengagement, qui explique au patient ce qu'est le désengagement et lui sert d'aide-mémoire quant aux responsabilités qui lui incombent.

La Loi sur l'assurance maladie du Québec exige de remettre au patient, avant le traitement, un avis écrit, signé par le dentiste ou son mandataire et daté du jour.

À remettre au patient **APRÈS** le traitement

- Le formulaire 4448 dûment rempli, signé et daté. Vous trouverez en annexe les instructions pour remplir le formulaire adéquatement.
- Une enveloppe blanche, avec ou sans timbre (à votre discrétion). Vous pouvez même mettre l'enveloppe à la poste!

Afin de vous aider à répondre aux questions des patients, vous pouvez vous référer au document intitulé « Messages clés », qui se trouve dans la trousse de désengagement transmise à votre dentiste.

Nous sommes conscients de la charge administrative additionnelle que le désengagement peut représenter et nous vous remercions de la collaboration précieuse que vous apporterez à votre dentiste.

Le président,

Carl Tremblay, D.M.D.



Principaux codes et tarifs des soins couverts par la RAMQ

		\$
94540	Supplément pour enfant de moins de six ans	7,50
94541	Supplément pour l'asepsie	6,50
01120	Examen d'une personne assurée de moins de 12 ans	46,75
01130	Examen d'une personne assurée de 12 ans ou plus	58,25
01300	Examen d'urgence	27,00
13200	Enseignement et démonstration des mesures d'hygiène buccale	9,75
11200	Nettoyage des dents	31,75
43500	Détartrage	55,75
12400	Application topique de fluorure	13,75
23101	Matériau Classe I incisive 89	68,00
23101	Esthétique linguale 92	68,00
23103	Classe III mésiale 90	76,75
23103	Distale 91	76,75
23104	Classe IV mésiale 95	138,00
23104	Distale 96	138,00
23102	Classe V buccale 93	68,00
23102	Linguale 94	68,00
23105	Reconstitution complète du tiers incisif comprenant toute autre obturation sur la même dent 97	184,00
23108	Reconstitution complète d'une dent en matériau esthétique 87	188,00

Molaire primaire

21999	Valeur de base	16,50
21101	Une surface	23,75
21102	Deux surfaces	63,50
21103	Trois surfaces	79,75
21104	Quatre surfaces	106,50
21105	Cinq surfaces	141,25

Prémolaire

21999	Valeur de base	16,50
21211	Une surface	23,75
21212	Deux surfaces	66,00
21213	Trois surfaces	82,25
21214	Quatre surfaces	112,25
21215	Cinq surfaces	146,25

Molaire permanente

\$

21999	Valeur de base	16,50
21221	Une surface	36,75
21222	Deux surfaces	76,50
21223	Trois surfaces	105,75
21224	Quatre surfaces	132,47
21225	Cinq surfaces	175,00

En matériau esthétique

23999	Valeur de base	16,50
23301	Une surface	56,25
23302	Deux surfaces	102,50

Couronne préfabriquée

27403	Postérieure primaire	128,00
27411	Antérieure permanente	128,00

Endodontie

32211	Pulpotomie sur dent primaire	71,25
32310	Pulpectomie sur dent primaire	71,25

Ablation simple de dent

71101	Première dent	83,75
71111	Chaque dent additionnelle	58,75

Ablation complexe de dent

(comprenant l'ablation du sac adamantin ou folliculaire, si indiqué)

72100	Ablation de dent ayant fait éruption, nécessitant un lambeau et/ou une odontectomie	147,50
72210	Ablation de dent dont la surface occlusale est entièrement couverte par le tissu muqueux	132,00
72220	Ablation de dent ayant fait éruption et nécessitant un lambeau, une exérèse de tissu osseux (ostectomie) et par la suite des points de suture, à l'exception des cas prévus ci-après	176,00

Remplacement suite à une chirurgie

Complète

51101	Supérieure	717,00
51111	Inférieure	924,00
51121	Supérieure et inférieure	1 275,00

Partielle

52241	Supérieure avec ou sans crochets ou appuis	439,00
52251	Inférieure avec ou sans crochets ou appuis	439,00
52261	Supérieure et inférieure avec ou sans crochets ou appuis	797,00